

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
5 – 2022 / N° 3**

SEANCE du 6 Juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 30.06.2022

L'an deux mil vingt-deux et le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory

Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne procuration à BONNET Annick
DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé
GUILLEMINOT Jean- Pierre
MINDER Pascale
MANENT Corinne

Objet : Avenant à la convention de mise à disposition de la traceuse : intégration de Sauzet

Une convention de mise à disposition de la traceuse Line Lazer IV 3900 a été signée le 2 mai 2016 entre les communes de St Gervais-sur-Roubion, Cléon d'Andran, Charols et Roynac. Ces communes ont acheté cette traceuse pour un montant de 9 960 € TTC. La participation financière de chaque commune a été établie par rapport au nombre d'habitants. La traceuse est stockée dans le local technique de la commune de St Gervais sur Roubion et mise à disposition des autres communes. La commune de SAUZET souhaite intégrer le groupement d'achat et utiliser la traceuse.

Afin de pouvoir intégrer le groupement d'achat, il a été demandé à la commune de Sauzet d'acheter de la peinture pour marquage au sol pour un montant total de 2 500 €. La peinture sera partagée par les autres communes au prorata du nombre d'habitants. Le montant de 2 500 € a été calculé en prenant en compte la vétusté du matériel et le nombre d'habitants de la commune de Sauzet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'intégration de la commune de Sauzet dans la mutualisation de la traceuse.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 11/07/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 11/07/2022
Et de la réception en Préfecture le 11/07/22

Le Maire